

Plan de travail annuel

Programme d'appui au Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille

Pays : Djibouti

Résultat(s) de l'UNDAF

D'ici à 2022, les opportunités de développement économique et de création d'emploi, au niveau national, sont élargies.

Résultat(s) attendu(s) du CP

(Lié(s) à l'intervention et extraits du CPAP)

Les perspectives de développement économique et de création d'emploi, au niveau national, sont élargies.

Produit(s) attendu(s) du CP

(Lié(s) à l'intervention et extraits du CPAP)

Leadership de la Femme promu.

Partenaire de réalisation

Ministère de la Femme et de la Famille.

Autres partenaires

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Programme Pays du PNUD qui, tout en faisant du genre une question transversale, poursuit entre autres la promotion et la protection des droits des populations, particulièrement des femmes. L'objectif global de ce PTA 2018, qui est conforme aux priorités de la Politique Nationale du Genre, vise la promotion de l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes.

L'appui à la promotion du leadership des femmes à Djibouti aussi bien au niveau national, que régional et local, s'inscrit dans la stratégie nationale d'intégration de la femme dans le développement, dont l'un des domaines prioritaires est relatif à la promotion de la participation des femmes au processus de prise de décisions, reconnaissant ainsi l'importance de l'égalité des sexes dans la prise de décisions qui représente un droit humain ainsi qu'une condition pour la réalisation d'un développement humain durable.

Période couverte par le Programme : 2018
Composante du Programme : Gouvernance
Titre de l'intervention : Appui conseils
Project ID : 000
Durée : 12 mois

Budget estimatif sur une base de 12 mois : 68.000\$

Ressources allouées : 68.000\$

- Ministère
- Budget ordinaire _____
- Autres sources
 - Donateur PNUD
 - Donateur _____
 - Donateur _____

Partie du budget non financée : _____

Approuvé (GOV) : S.E. Mme Moumina Houmed Hassan
Ministre de la Femme et de la Familiale

Approuvé (PNUD) : Mme Fatima ElSheikh
Représentante Résidente adjointe



1. Résumé

Le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF) pour la période 2018-2022 a retenu, après un examen minutieux de la situation de développement du pays, quatre (4) principaux domaines d'actions pour le Système des Nations Unies à Djibouti et aura pour objectif de contribuer à l'atteinte des résultats durables dans ces trois axes de coopération retenus à savoir : (1) croissance économique inclusive et durable et réduction de la pauvreté, (2) renforcement de services sociaux et développement humain inclusif, (3) renforcement de l'environnement et institutions responsables de la bonne gouvernance, et (4) renforcement de la résilience et promotion du développement régional équitable.

Ainsi, la République de Djibouti s'est engagée à développer l'Initiative Nationale pour le Développement Social qui envisage la solution aux problèmes sociaux à travers des politiques publiques intégrées, s'inscrivant dans le cadre d'un projet global et cohérent où les dimensions politiques, sociales, économiques, éducatives, culturelles et écologiques se conjuguent et se complètent. Deux (2) axes principaux ont été identifiés :

1. Promouvoir le Genre à travers une assistance technique apporté à l'observatoire technique ;
2. Insertion socio-économique des femmes par le biais de la promotion de l'entrepreneuriat et l'appui au montage des projets.

Objectif global

L'objectif global de ce projet, qui est conforme aux priorités du gouvernement, vise la promotion des femmes à Djibouti à travers le renforcement de la coopération entre les agences du Système des Nations Unies pour la promotion de l'égalité du genre et l'appui à la représentation du Ministère de la Femme et de la Famille, MFF.

Les priorités du MPF pour 2018, qui sont (i) l'insertion socio-économique des femmes et (ii) et la Promotion du Genre (Observatoire du Genre), sont détaillées comme suite :

(i) Promotion du Genre

- Organiser au sein de l'Observatoire des formations et des conférences pour promouvoir le genre.
- Appui technique pour l'élaboration d'une évaluation Politique Nationale Genre (PNG).
- Appuyer à travers une assistance technique pour l'Observatoire.
- Renforcement de capacités des PF genre des divers institutions sectorielles.

(ii) Insertion socio-économique des femmes

- Organiser en ciblant les jeunes filles et les femmes des séances d'information et de sensibilisation relatives à la promotion de l'entrepreneuriat /encadrement ou appui au montage des projets.
- Appuyer la Journée Internationale de la Femme, 8 mai, Journée Internationale de la Veuve, et Journée Internationale de l'Alphabétisation et sur l'Entrepreneuriat.

L'objectif substantiel est de promouvoir et d'accompagner les structures communautaires locales dans la conduite d'activité génératrices des revenus pour les femmes ainsi qu'une autonomisation des femmes à travers une Alphabétisation initiale pour accéder à des formations plus approfondies.

2. Bénéficiaires du projet

Les bénéficiaires cibles du projet seront le Ministère de la Femme et de la Famille. La population en général et plus particulièrement les femmes du fait des objectifs et des extrants du projet visant à promouvoir l'égalité du genre et l'autonomisation des femmes ; renforcer les moyens du ministère de concevoir, planifier et mettre en œuvre des politiques relatives au genre.

3. Arrangements de gestion

La durée du projet est en principe pour une année mais extensible si les conditions l'exigent. Les activités opérationnelles sont coordonnées par un directeur de projet, nommé, qui sera appuyé par un responsable administratif et financier chargé de l'observance des procédures financières applicables à l'utilisation des ressources.

Dans le cadre de l'application de l'approche harmonisée des transferts de fonds (HACT), le PNUD peut être appelé à fournir les services d'appui suivants :

- Identification du personnel à affecter au programme ou projet et/ou assistance pour le recrutement ;
- Paiement direct et préparation de rapports financiers ;
- Définition et facilitation des activités de formation, y compris les bourses, les stages de courte durée et les voyages d'études ;
- Achat de biens et services ; et
- Accès aux systèmes mondiaux d'information gérés par le PNUD, au réseau des bureaux de pays du PNUD et aux systèmes spécialisés contenant des données sur les opérations, y compris des listes de consultants et de prestataires de services de développement.

Le coût des services d'appui, calculé sur la base du tarif universel du PNUD pour le recouvrement des coûts sera imputé sur les lignes budgétaires concernées. En relation avec le projet, les coûts effectifs de communications, de bureautique et des missions de suivi du PNUD seront imputés directement par le PNUD sur les lignes budgétaires prévues à cet effet.

Afin d'assurer une gestion financière saine des ressources du projet un audit peut être organisé à la fin de chaque année civile en collaboration avec le Ministère.

4. Suivi et évaluation

La référence principale en matière de suivi et d'évaluation sera le cadre défini dans le CPAP. Toutefois, il y a lieu de préciser un certain nombre de points. A cet égard, un comité de pilotage du projet sera mis en place. Il a pour objectif d'orienter les décisions du projet, d'apporter des mesures correctives et d'avaliser les plans de travail etc. Le comité peut être sollicité par le directeur du projet pour certaines décisions.

Le comité de pilotage se compose de rôles et responsabilités qui réunissent les différents intérêts impliqués et exigés par le projet. Il comprendra l'ensemble des partenaires et des bénéficiaires. Il comporte trois fonctions essentielles qui sont les suivantes :

L'Exécutif. Cette fonction est relative à l'appropriation du projet et est exercée par la Ministre de la Promotion de la Femme et le cas échéant son délégué.

Principaux fournisseurs. Cette fonction qui porte sur la faisabilité technique du projet sera assumée par le partenaire chargé de la réalisation en l'occurrence le PNUD.

Principaux bénéficiaires. Cette fonction qui se propose de veiller à la réalisation des objectifs du projet sera assumée par les bénéficiaires directs en l'occurrence par des représentants mandatés des membres du Ministère.

En outre deux éléments importants, le suivi et la gestion, sont assumés par les fonctions suivantes :

Garantie du projet. La fonction de Garantie est la responsabilité de chaque membre du comité de pilotage. Cette fonction soutient le Comité de Pilotage du projet et exécute des fonctions objectives et indépendantes de contrôle et de suivi.

Pendant le processus de gestion d'un projet, cette fonction assure la gestion et l'achèvement des étapes importantes. Le PNUD nomme une personne, généralement un chargé de programme pour effectuer ce suivi obligatoire.

Directeur du projet. Cette fonction sera assumée par un responsable de la gestion journalière du projet et des décisions pour le projet. Sa principale fonction est d'assurer que les résultats spécifiés dans le document du projet sont atteints selon les standards et les qualités exigés et dans les délais fixés. Il sera nommé par le partenaire d'exécution.

Le responsable du projet préparera à l'intention des parties concernées et en collaboration avec les autorités de tutelle et les partenaires extérieurs concernés, un programme de travail semestriel des activités du projet pour l'assistance technique, et mettra en place un cadre institutionnel dont les rôles et responsabilités des diverses structures nationales bénéficiaires, d'une part, et de l'assistance technique à travers le projet, d'autre part, seront clairement définis. Il sera chargé également de préparer un rapport trimestriel d'état d'avancement des activités du projet et de son état financier. Ce rapport mettra en évidence les produits réalisés pour la période concernée, les difficultés rencontrées ainsi que les solutions proposées. Il devra également élaborer un rapport annuel analytique de synthèse dressant un bilan détaillé des résultats du projet.

Un plan de communication et de suivi sera établi par le directrice de projet et soumis pour approbation au comité de projet. Le plan déterminera quelles activités et produits seront suivis et évalués, par qui et quand. Le plan spécifiera les types de communication (tels que la diffusion des rapports, des réunions de restitution etc.). Egalement, un journal de problèmes et un journal de risques seront créés et tenus à jour par la directrice/le directeur de projet.

5. Apports du Ministère de la Femme et de la Famille

Le Ministère de la Femme et de la Famille mobilisera le personnel et les moyens nécessaires à la réussite des objectifs du projet :

- (i) Il désignera, la Directrice/le Directeur National du Projet ayant l'autorité nécessaire pour impulser, coordonner, mettre en œuvre et suivre les activités du projet et pour prendre et faire prendre à temps les décisions requises pour le bon déroulement du projet.
- (ii) Il fournira également un local adéquat et équipé qui sera nécessaire pour assurer les besoins du suivi du projet d'assistance.

6. Apports du PNUD

Les modalités d'assistance du PNUD comprennent :

(i) Une assistance technique apportée à l'Observatoire.

(ii) La promotion du genre à travers ; l'insertion socio-économique des femmes par le biais de la promotion de l'entrepreneuriat et l'appui au montage des projets.

7. Risques

Un certain nombre de risques potentiels pourraient affecter le lancement des activités du projet.

8. Contexte juridique

Le présent programme annuel de travail, ainsi que le CPAP signé par le Gouvernement et le PNUD, qui par référence fait partie intégrante, constituent ensemble un document de projet de même que toutes les clauses du CPAP s'appliquent à ce document et ce conformément aux dispositions prévues à cet effet dans l'Accord de Siège conclu avec le gouvernement en 1979.

Plan de travail annuel
Programme d'appui au Ministère de la Femme et de la Famille

Année : 2018

PRODUITS DU CP ATTENDUS et indicateurs, y compris les objectifs annuels	ACTIVITÉS PLANIFIÉES <i>Dresser la liste de toutes les activités, y compris de S&E, qui seront entreprises durant l'année pour réaliser les produits du CP énoncés</i>	CADRE CHRONOLOGIQUE				PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PLANIFIÉ	
		1er T	2e T	3e T	4e T		Source des fonds	Description dans le budget
L'Égalité du Genre et l'autonomisation des femmes est promu <u>Objectifs :</u> Célébration des journées internationales <i>Indicateurs :</i> - Les jeunes sont outillés pour une meilleure insertion professionnelle - Jeunes filles formés - Journées internationales organisées et célébrées	Act 1/Insertion socio- économique des Femmes 1.1) Appui à l'organisation de la Journée Internationale de la Veuve, 1.2) Journée Internationale de l'Alphabétisation 1.3) Journée international sur l'Entreprenariat 1.4) Organiser en ciblant les jeunes filles et les femmes des séances d'information et de sensibilisation relatives à la promotion de l'entreprenariat/encadre ment ou appui au montage des projets	x	x			MPF/PNUD		7500 \$ 7500\$ 3000\$ 20000\$

